



(VAUCLUSE)

## DÉCISION

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250417-001280-AR  
Date de télétransmission : 17/04/2025  
Date de réception préfecture : 17/04/2025  
N° 001280

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

**Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approbation de  
prolonger la  
ligne de  
trésorerie en  
cours auprès de  
la Société  
Générale d'un  
montant de 1 000  
000 €

Publié le :

**Vu** la délibération n° 2738 du mercredi 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la décision 001130 du 31 mars 2023 portant approbation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale d'un montant de 1 000 0000 euros et la décision n° 1201 du 9 avril 2024 approuvant le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle année,

**Considérant** la nécessité de prolonger la durée de la ligne de trésorerie ouverte en avril 2023 afin de faire face aux écarts entre décaissements et encaissements du début d'exercice,

**Vu** la proposition de la Société générale.

## DÉCIDE

**Article 1 :** De valider la proposition de renouvellement de la Société Générale pour un montant d'un million d'euros.

- Le Taux EUR1M (Euribor moyen mensuel 1 mois). Augmenté d'une marge de 0,70 %
- Forfait de gestion : 2 000,00 euros
- Frais de dossier : offerts

**Article 2 :** En l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 la maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises dès leur entrée en vigueur et en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

En conséquence de quoi la présente décision sera transmise à l'adresse électronique de l'ensemble des conseillers municipaux.

Fait à APT, le 16 Avril 2025

Le Maire d'Apt,  
Véronique ARNAUD-DELOY